

Décision Générale colonial

Décision n° 239 20 février 1963

n° 239 20

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 février 1963
Numéro JO n° 2 du 28/02/1963	Date du numéro 28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Delavigne, décédé à Nice seront transférés à Paris. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Budget local, chapitre 8, article 7, paragraphe 6.